

La parcelle AC 353 a été classée en Zone A, alors qu'il y a quelques années, la voirie a été aménagée (électricité, lampadaires...), et la commune n'a plus de terrain pour cet aménagement au vu de futures constructions, alors qu'aujourd'hui on nous supprime la constructibilité, donc nous ne sommes pas d'accord, ~~je~~ c'est inadmissible.